

Déclaration de la FSU

CTSD du jeudi 3 mars 2022



Ce CTSD se tient dans un contexte particulièrement éprouvant pour les personnels. Le contexte international pèse lourdement sur le moral. La crise sanitaire qui perdure a particulièrement éprouvé les corps et les esprits.

Cette année, dans le Cher, nous pouvons encore constater de très nombreux compléments de services et un bilan création/suppression négatif : 9 suppressions pour 5 créations. Cette répartition est une conséquence directe de l'indigence de la dotation que nous avons déjà dénoncée lors du précédent CTSD et le résultat de la politique de plan social menée par le ministre de l'Éducation nationale dans le 2nd degré. Une politique dévastatrice et savamment orchestrée autour d'une réforme du lycée conçue en partie pour supprimer des postes. Elle est la traduction sur le terrain de la volonté de ne pas offrir de bonnes conditions de travail aux personnels d'enseignement et aux élèves pendant le quinquennat d'Emmanuel Macron. 7900 suppressions d'emplois en 4 ans et ce malgré une crise sanitaire sans précédent qui a durablement déstabilisé le système éducatif alors même que le ministre s'enorgueillissait dans des médias décidément bien complaisants de garder les écoles ouvertes. Les inégalités se sont renforcées, accentuées et nous n'avons eu de cesse de le dénoncer au sein de toutes les instances. Aucune réponse sérieuse n'a été apportée... Les informations remontent, nous dit-on, les autorités de tutelle notent scrupuleusement et restent vigilantes... A quoi bon puisque notre ministère suit aveuglément sa feuille de route, laissant sur le côté des élèves perdus, désorientés et souvent en souffrance.

A l'horizon de la prochaine échéance électorale, nul espoir n'est permis pour le Service public d'Éducation... Que ce soient les quelques projets sur l'Éducation portés par les candidats de droite et d'extrême droite aux présidentielles, ou celui présenté par Jean-Michel Blanquer, une même vision passéiste comme seul fil conducteur.

A plusieurs reprises nous avons demandé à ce que le ministre sorte de la poussière les dossiers qui s'entassaient sur son bureau, nous n'aurions jamais imaginé qu'il exhume celui de « l'École du socle ». Les vieilles lunes ont toujours leurs charmes : un collège davantage dans la continuité de l'école primaire avec des professeurs polyvalents, des disciplines

regroupées par pôles, des établissements encore plus autonomes en termes de pédagogie avec des chefs d'établissements qui pourraient adapter les programmes au niveau des élèves.

C'est tout simplement la fin du collège unique et même de l'Éducation nationale. Eh quoi ! Que fallait-il attendre d'autre d'un ministre qui avait déjà dépouillé le baccalauréat de son caractère national ?

Encore une fois, le ministre ne veut pas suivre les conseils de ceux qui sont en première ligne face aux élèves, de ceux qui possèdent l'expertise d'un métier qu'ils exercent dans des conditions toujours plus difficiles, les enseignants, qui sont, selon un sondage FSU, les principaux déçus du quinquennat. Alors que les rapports de la DEPP sont très critiques sur les conséquences de la politique menée par le ministère, alors que le Sénat critique ouvertement la méthode Blanquer, il serait temps de nous écouter.

Des quatre années où Jean-Michel Blanquer a sévi, rien n'est à garder. Il n'aura su mettre en place qu'une « École de la défiance », celles des agents envers leur administration.

Pour donner un exemple concret, à la FSU, nous avons dénoncé dès le début, les conséquences qu'allait avoir la réforme des lycées et du bac. L'administration ne nous a jamais écoutés, entendus peut-être, mais écoutés jamais. Aujourd'hui, après 3 années de réformes, nous avons vu juste. Et que l'on ne vienne pas encore agiter le spectre de la crise sanitaire, seule une mauvaise réforme peut s'abriter derrière de mauvaises excuses. Sans cette réforme, la plupart des difficultés rencontrées par nos élèves, nos collègues, n'auraient même pas existé. Cette réforme des lycées renforce les inégalités sociales et de genre, désorganise les lycées et accentue l'anxiété des élèves.

Alors, au lieu de gaspiller de l'argent en communication, en Grenelle, en cabinets de conseils aussi dispendieux qu'inefficaces, entendez-nous, écoutez-nous ! Il est urgent d'augmenter les salaires, de réduire les effectifs dans toutes les classes, d'abroger la réforme des lycées, du bac et de Parcoursup.

Enfin, il est urgent de remettre tous ces sujets sur la table des négociations et de reprendre de vraies discussions. Sans une prise de conscience rapide du gouvernement, nous ne pouvons que prévoir une accentuation de la fuite des enseignants et l'apparition de déserts éducatifs dans les années à venir.

Pour en revenir aux compléments de services et aux mesures sur les postes, nous interviendrons au cours de ce CTSD pour les situations sur lesquelles nous vous avons déjà alertés en groupe de travail.

Il faut cependant bien garder à l'esprit les conséquences d'un complément de service sur les conditions de travail : accroissement des difficultés d'intégration au sein des équipes et de celles du suivi des élèves dans de bonnes conditions. Avec le service partagé, la perte de sens du métier est énorme tant la charge de travail est démultipliée (nombres de programmes différents à préparer, perte de liberté pédagogique, fatigabilité accrue par les temps de transport importants dans un département rural comme le nôtre).

Il ne faut également pas oublier que selon les disciplines, les contraintes générées par ces compléments de service sont différentes. Par exemple, une discipline qui a un nombre d'heures par niveau important devra se dérouler sur plusieurs journées impliquant des déplacements plus fréquents. Ces situations ont des répercussions importantes sur la vie professionnelle mais aussi sur la vie privée des enseignants.

La FSU, organisation majoritaire parmi les personnels, dénonce ce recours encore trop fréquent aux compléments de service qui devraient pourtant avoir un caractère exceptionnel.

Nous revendiquons :

- Deux heures de réduction des maxima de service pour l'exercice dans plus d'un établissement ou site dont l'un au moins est dans une commune autre que celle de l'établissement d'affectation.
- Des emplois du temps réellement aménagés pour permettre de réduire les difficultés inhérentes aux services partagés.
- Le cumul des réductions de service possibles ainsi qu'une limite maximale en temps de transport et en distance entre affectation et complément de service.
- Qu'aucun personnel ne soit envoyé en dehors de son établissement s'il peut y effectuer tout son service.
- La reprise du processus initié puis avorté en CHSCTD quant à la réalisation d'un document sur les services partagés que nous espérons cette fois réellement ambitieux.
- L'augmentation des tarifs de remboursement des frais de déplacement.
- La prise en compte, pour les remboursements des frais, de tous les trajets entre établissements.